

les rendre aussitôt que les deux cens livres de castor seraient payées; 2°. qu'ils n'étaient pas moins surpris de voir qu'on s'emparât de leur Pays sans leur agrément; 3°. que les Anglais eussent à en sortir au plutô, et à élargir les prisonniers; qu'ils attendaient leur réponse dans deux mois, et que si, après ce temps-là, on refusait de les satisfaire, ils sauraient bien se faire justice.

Ce fut au mois de Juillet de l'année 1711 [*sc.* 1721], que cette lettre fut portée à Boston par quelques Anglais qui avaient assisté à la conférence. Comme les deux mois s'écoulèrent sans qu'il vînt de réponse de Boston, et que d'ailleurs les Anglais cessèrent de vendre aux Abnakis la poudre, le plomb et les vivres, ainsi qu'ils faisaient avant cette contestation, nos Sauvages se disposèrent à user de représailles: il fallut tout le crédit que M. le Marquis de Vaudreuil a sur leur esprit, pour leur faire suspendre encore quelque temps les voies de fait.

Mais leur patience fut poussée à bout, par deux actes d'hostilité que les Anglais exercèrent sur la fin de décembre de l'année 1721, et au commencement de l'année 1722. Le premier fut l'enlèvement de M. de Saint-Casteins. Cet Officier est Lieutenant dans nos troupes: sa mère était *Abnakis*, et il a toujours vécu avec nos Sauvages, dont il a mérité l'estime et la confiance, à un point qu'ils l'ont choisi pour leur Commandant-Général: en cette qualité, il ne pouvait pas se dispenser d'assister à la conférence dont je viens de parler, où il s'agissait de régler les intérêts des *Abnakis*, ses confrères. Les Anglais lui en firent un crime: ils dépêchèrent un petit bâtiment vers le lieu de sa demeure. Le Capitaine eut soin de faire